Ville de
Ste Foy-lès-Lyon

Direction générale des services

COMPTE-RENDU DE RÉUNION
COMMISSION DES MARCHES FORAINS
DU 14 MARS 2023

Présents :
Elus Ville : Pascale BOHER-BAZAILLE (1ère adjointe), Catherine MOUSSA (3ème adjointe),
Représentants commerçants : Chrystel RUSSO, Daniel BRUYAS, Cyril SALIGNAT, Jean-Marc-DELORME, Félipé MARTINS
Absent : Hervé MOUCAUD
Prestataire Ville Les fils de Mme Géraud : Eric BERENGIER, Luigi PIZZOLEO
Services Ville : Céline RODRIGUES (Police municipale), Coralie TOUSSAINT (pôle Moyens généraux / service Finances), Emilie ALAUX-SAUMON (Direction générale)

Compte-rendu rédigé par : E. ALAUX-SAUMON

I. Demandes d'abonnement

I.1 Quentin et Maxime Basset (EARL Les verges de Planèze) - marché du samedi - agrandissement
L'abonnement de messieurs Basset est aujourd'hui de 4 mètres linéaires sur le marché du samedi matin. Ils demandent un agrandissement aboutissant à un abonnement de 10 mètres linéaires.
M. Pizzoléo, placier, précise qu'actuellement ils occupent 9 mètres linéaires (abonnement + complément au prix d'un forain au rappel).
Compte tenu d'une autre demande d'agrandissement, et de la place disponible sur l'allée, il est proposé à la commission d'accorder à l'EARL Les Vergers de Planèze un nouvel abonnement de 9 mètres linéaires.
Avis favorable de la commission.

I.2 GAEC Foucrier – marché du samedi - agrandissement
L'abonnement actuel du GAEC Foucrier est de 8 mètres linéaires sur le marché du samedi matin. Il est rappelé que le retour sur allée doit être comptabilisé dans le métrage.
La demande concerne un agrandissement aboutissant à un abonnement de 10 mètres linéaires.
Compte tenu d'une autre demande d'agrandissement, et sous réserve de la place réelle disponible sur cette allée, il est proposé à la commission d'accorder au GAEC Foucrier un nouvel abonnement de 9 mètres linéaires.
Avis favorable de la commission.

I.3 Sandrine Vassel (Les jardins de Granay) – marché du vendredi
Le GAEC Les Jardins de Granay vient au rappel sur le marché du vendredi depuis plusieurs mois, et Mme Vassel en est satisfaite. Il s'agit de producteurs de légumes et œufs, qui revendent également des fruits et du pain issus de fermes ou d'artisans proches de leur ferme. Tous les produits sont issus de l'agriculture biologique.
Le GAEC Les Jardins de Granay demande un abonnement de 6 mètres linéaires pour le marché du vendredi après-midi, avenue de Limburg. Cela viendrait « compenser » la résiliation de l'abonnement du producteur Carra fin 2022. Il est proposé à la commission d'accorder un abonnement de 6 mètres.
Avis favorable de la commission.

Pour information
La pâtisserie « Les merveilles de Lucie », par Lucie Isola, a déposé une demande d'abonnement sur le marché du samedi matin. Mme Isola n'est à ce jour jamais venue sur les marchés fidésiens : il lui a donc été proposé de venir au rappel, notamment sur le marché du vendredi après-midi, le marché du samedi matin étant fréquemment complet.

II. Point général sur la tenue des marchés

II.1 – Marché du mardi matin
Mme Moussa indique que ce marché semble avoir pris de l'ampleur et les commerçants semblent satisfaits. Les représentants des forains déplorent des stationnements gênants de véhicules pour certaines séances, qui ne peuvent être enlevés avant l'ouverture du marché aux clients au vu des horaires de la Police municipale.

II.2 – Marché du mercredi matin
Mme Moussa informe la commission que d'importants travaux sur le bloc des sanitaires situé Boulevard Baron du marais rendront les toilettes publiques indisponibles du 20 mars au 21 avril, soit durant 5 séances de marché. La Municipalité a prévu des « bons cafés » d'une valeur de 2 €, que le placier distribuera à chaque forain présent lors d'une séance, pour qu'ils puissent utiliser les sanitaires des cafés du centre-bourg, en contre-partie d'une consommation.
Il n'y a pas de remarques ou de questions complémentaires.

II.3 – Marché du vendredi après-midi
Les membres de la commission rappellent leur satisfaction d'avoir étudié en début de séance la demande d'abonnement de Mme Vassel – Le jardin de Granay, pour ce marché.
En réponse à M. Martins, il est indiqué qu'il y aurait de la place pour un primeur sur ce marché.

II.4 – Marché du samedi matin
Synthèse des échanges :
- le linéaire occupé par M. Haddad sera à nouveau mesuré, pour vérifier sa conformité à son abonnement de 10 mètres, conformément au règlement actuel des marchés forains. Pour information, suite au courrier reçu en fin d'année 2022, M. Haddad avait bien réduit à 10 mètres son emprise, et son abonnement a également été ramené à ce linéaire au 1er janvier 2023.

- un rappel au règlement au sujet de la nécessité pour les abonnés de prévenir le placier de toute absence sera transmis à M. Maréchal. En effet, des absences non prévues entraînent une désorganisation du plan du marché le jour J.

- un échange oral a eu lieu avec M. Morel samedi 11 mars puis mardi 14 mars au sujet de son véhicule stationné sur le marché du 11 mars : il s'agissait d'une situation exceptionnelle (problème technique sur son véhicule habituel) et à ce titre, la commission propose de ne pas transmettre de courrier.
Il est rappelé que chacun doit être respectueux de son interlocuteur dans tous les échanges oraux, notamment vis-à-vis du placier.

- stationnements gênants : Mme Moussa précise qu'un affichage des jours et horaires du marché est à l'étude sur le boulevard des Provinces. La même communication que ce qui a été réalisé pour le marché du mercredi place Millou pourrait aussi être envisagée.
M. Salignat constate qu'à Craponne, après l'installation de plusieurs barrières et panneaux d'information, il semble y avoir une baisse des stationnements gênants pour le marché.

- les toilettes publiques de la place Soubeirat sont, en général, très sales. Des solutions de type « fermeture automatique la nuit » sont évoquées, mais cela pourrait être contourné. La Ville incite les forains à transmettre un signalement avec photos dès que l'état le nécessite. En effet, suite à cela elle transmet ce dysfonctionnement à l'entreprise en charge du nettoyage, puis effectue des contrôles. Les services de la Ville contactent l'entreprise dans les prochains jours pour évoquer ce problème récurrent et demander à ce qu'il soit rapidement résolu.

II. 5 – Gestion des déchets des marchés forains

Mme Moussa indique que la réglementation sur les déchets va évoluer au niveau national. En effet au 1er janvier 2024, les déchets des marchés forains devront être triés en trois flux distincts : carton / déchets alimentaires (hors poisson et viande) / autres déchets (y compris plastique).
Il est important que les forains réfléchissent dès à présent individuellement et collectivement, à une organisation pour cette nouvelle gestion des déchets.
Mme Boher-Bazaille rappelle l'article 24 du règlement des marchés forains, stipulant qu'il est interdit de générer des déchets qui s'envolent au vent et que les forains doivent les garder tout au long de la séance. Il est également rappelé qu'il est interdit de jeter quoi que ce soit dans les bouches d'égout, y compris (et d'autant plus) des huiles et graisses. Cela encrasse les filtres et génère d'importants problèmes techniques, qui peuvent être coûteux à résoudre et engendrer des pollutions.

Les échanges évoquent plusieurs pistes :
- les forains pourraient s'équiper de poubelles mobiles (avec arceau, couvercle, et grand sac poubelle) mais cela ne répondrait qu'au problème de l'envol des déchets « autres », et non aux deux premières catégories de déchets triés ;
- ajouter les déchets alimentaires dans un bac à compost (mais celui à proximité de la place Soubeirat est déjà très utilisé et plein, et difficile d'en envisager un place Millou) ;
- des bennes pour chacun des flux (mais idem, problème de place et de manutention)...
- pour la place Soubeirat, il pourrait être envisageable dans un premier temps de rassembler les déchets par tas, bien séparés, à la fin du marché, sur la place de pétanque. Dans ce cas, et comme prévu dans le règlement actuel, les commerçants devront garder leurs déchets près de leur stand durant la séance, en les triant

Il est aussi évoqué la solution que chaque commerçant reparte avec ses propres déchets, ce qui est le cas sur certains marchés.

Mmes Moussa et Boher-Bazaille concluent en appelant chaque forain à la vigilance sur cette question, et au respect du règlement actuellement en vigueur, en ayant comme objectif les obligations qui incomberont à chacun au 1er janvier 2024, et reviendront vers les commerçants forains dès que des avancées sur le sujet auront eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres de la commission n'ayant plus de questions, Mme Moussa clôt la séance à 16h10.